

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 15 DECEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le mercredi 15 Décembre 2021 à 19 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. BOUQUET, Mme FEVRIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme
CARNEZAT, M. LECLOU, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU,
Adjoints au Maire
M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU, MM. FOURNEL,
ABRAHAM, BONCENS, Mme FARNAULT, M. VERBEKE, M. SALL (présent à
compter du point I-2°), M. PATRIGEON, Mme PENIN, MM. VOLTEAU,
DESPLANCHES, Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM. DAUNAY, BEAULIER,
Mme PLICHON
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme TURBEAUX-JULIEN pouvoir à M. LAVIER
Mme MOLINA-AUBERT pouvoir à M. FOURNEL
M. VERBEKE pouvoir à M. DUPATY (à compter du point IV-2°)
Mme QUINTANA pouvoir à M. PATRIGEON
M. RAISONNIER pouvoir à M. BOUQUET
M. GABORET pouvoir à Mme PLICHON

Madame FOUBET est élue Secrétaire de Séance.

I BUDGET / FINANCES

1°) Taux 2022 des taxes directes locales

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation et au transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au 1er janvier 2021, le Conseil Municipal fixe les taux des taxes directes locales 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,90 % (soit le taux communal 2021 : 30,34% + le taux départemental désormais perçu par la commune : 18,56 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,72 % (maintien du taux de 2021)

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Budget Primitif 2022 de la Ville

Monsieur BOUQUET, Adjoint aux Finances, présente le projet de Budget Primitif de l'exercice 2022 qui :

- s'équilibre globalement, en dépenses et en recettes, à la somme de 23.966.352 € (3.112.000 € pour la section d'investissement et 20.854.352 € pour la section de fonctionnement),
- ne comprend la souscription d'aucun emprunt,
- programme d'importants investissements sur fonds propres à hauteur de 2,88 millions d'euros, avec notamment des travaux neufs et de réfection de voirie, de défense incendie et d'éclairage public, et l'inscription d'enveloppes budgétaires pour les opérations suivantes : la réhabilitation du Moulin Bardin, de l'église de Saint-Firmin, de l'école élémentaire du Clos-Vinot, la construction du restaurant scolaire de Viroy, la construction d'une garderie périscolaire et d'un restaurant scolaire à l'école des Goths, ainsi que divers travaux dans les bâtiments sportifs, scolaires et culturels.

Après examen, le Budget Primitif 2022 de la Ville est adopté à l'Unanimité (33 Voix Pour).

3°) **Décision Modificative du budget de la Ville 2021**

Le Conseil Municipal approuve une Décision Modificative du budget principal 2021 de la Ville, en équilibre sur les comptes de dépenses et recettes de la section de fonctionnement, afin d'augmenter le chapitre « charges de personnel » d'un montant de 382.600 € (Adopté à l'Unanimité)

4°) **Admissions en créance éteinte et en non-valeur de produits irrécouvrables**

Sur proposition de Madame la Comptable Publique, il est décidé :

- l'admission en créance éteinte de produits irrécouvrables concernant les exercices 2013 à 2020 pour un montant total de 2.059,74 € (suite au traitement de dossiers de liquidation judiciaire),
- l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant les exercices 2012 à 2020 pour un montant total de 12.488,59 € (restauration scolaire, garderie, médiathèque, écoles de musique et d'art...)

(Adopté à l'Unanimité)

II **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

1°) **Associations sportives**

Il est décidé d'attribuer pour 2022 les subventions de fonctionnement aux associations sportives suivantes :

J3 Sports Amilly : 257.600 € ; ACLAM : 300 € ; Association sportive Schuman : 500 € ; Echiquier du Gâtinais : 2.200 € ; Fare Börön : 500 € ; Les Désert'Elles : 200 € ; Passion Danse : 400 € ; Sport plus : 400 €.

De plus, une enveloppe de 18.000 € est votée au titre des contrats d'objectifs, dont la répartition s'effectuera en fin d'année 2022.

L'attribution de ces subventions est approuvée comme suit :

pour les J3 Sports : 23 Voix Pour et 10 Non participation au vote des élus membres ou adhérents de l'Association des J3 Sports (MM. PATRIGEON titulaire d'un pouvoir, VOLTEAU, Mmes PENIN, FOUBET, MM. SZEWCZYK, LECLOU, RAISONNIER, DAUNAY et BEAULIER).

pour les autres associations sportives : 33 Voix Pour

2°) **Associations non sportives : subventions 2022**

1°) **associations secteurs culturel et relations européennes** :

APEEMA (Association des parents d'élèves de l'école de musique) : 600 € ; Chorale Musique au Loing : 500 € ; Peintures et Créativités du Loiret : 200 € ; Amilly Rallye l'Europe : 3.000 € ;

2°) associations secteur éducation :

Foyer Socio Educatif du Collège Robert Schuman : 1.100 € ; Collège Robert Schuman – Séjour éducatif : 1.000 € ; Foyer Socio Educatif de l'EREA Simone Veil : 500 € ; Rallye Mathématiques du Centre (sous réserve de participation d'une classe du collège) : 100 € ; USEP Ecole de Viroy : 350 € ; C'Vinotland : 500 €.

3°) associations secteur social et affaires générales :

Les Bouchons de l'espoir AMILLY 45 : 100 € ; Le Partage : 200 € ; Mouvement Vie Libre : 200 € ; Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : 2.600 € ; Femmes Solidaires : 50 € ; Agir pour la Palestine : 100 € ; Les Papillons Blancs – ADAPEI 45 : 400 € ; Secours populaire français : 500 € ; Association Locale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ALPEJ) : 500 € ; Les Bibliothèques sonores de l'association des donateurs de voix : 100 € ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) : 50 € ; Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Loiret (PEP 45) : 100 € ; Club des Personnes Agées : 1.500 € ; Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA) : 1.500 € ;

Amicale des Anciens Combattants de Montargis : 140 € ; Le Souvenir Français (Comité de Montargis) : 150 € ; Anciens marins et marins anciens combattants de Montargis (AAMAC) : 70 € ; Association Algérie Tunisie Maroc (CATM) : 330 € ; Association Nationale des Cheminots anciens combattants (ANCAC) : 70 € ; Association Républicaine des Anciens Combattants du Montargois (ARAC) : 70 € ; Fédération Nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA) : 200 € ; Union Nationale des Combattants (UNC) : 50 € ; Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et de la déportation juive (CERCIL) : 200 € ; Association des Familles et Amis des Anciens du Maquis de Lorris (AFAAM) : 100 € ;

Ligue contre le cancer : 80 € ; France Alzheimer Loiret : 80 € ;

Comité Départemental de la Prévention Routière : 80 € ; Club des Retraités et Agents SNCF Région de Montargis : 100 € ; Photo Club Amilly : 1.000 € ; Radio Club Amillois : 100 € ; Scrap'évolution : 50 € ; Association Florale et Horticole du Gâtinais : 100 € ; Association Gâtinais Nature Les Corbeaux : 300 € ; Club Avicole du Gâtinais : 50 € ; EGIDE (protection des animaux) : 100 € ; Association pour la sauvegarde et l'animation du Moulin Bardin (ASAMBA) : 650 €.

L'attribution de ces subventions est approuvée par 33 Voix Pour, hormis celles pour lesquelles des élus membres ou adhérents des associations n'ont pas pris part au vote :

	<u>Voix Pour</u>	<u>Non participation au vote</u>
- Association des parents d'élèves et élèves de l'école de musique d'Amilly :	32	1 (Mme FEVRIER)
-Chorale Musique au Loing	32	1 (M. DAUNAY)
-Amilly Rallye l'Europe	32	1 (M. LECLOU)
-Association C'Vinotland	31	2 (Mmes HUTSEBAUT et FOUBET)
-Le Souvenir Français	32	1 (M. CARON-PERROUD)
-ASAMBA	32	1 (M. CARRON-PERROUD)

III ECOLE DES GOTHS

Le Conseil Municipal approuve l'opération de construction d'un nouveau bâtiment d'environ 900 m² comprenant un restaurant scolaire et une garderie périscolaire sur le site de l'école des Goths, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 2 287 671,50 € HT (hors équipements de cuisine, fondations spéciales et études de perméabilité des sols) au stade de l'APS (valeur décembre 2021). Des aides financières seront sollicitées pour la réalisation de cette opération auprès du Département, de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales.
(Adopté à l'Unanimité)

IV AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Est approuvée la convention, à conclure avec la SARL Conseils & Patrimoine, relative à la rétrocession à la Commune des espaces publics, voiries, trottoirs et réseaux issus du lotissement du Clos des Petits Louis I en vue de leur classement dans le domaine public
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Est approuvée l'acquisition, auprès de l'Etat et à l'euro symbolique, de la passerelle du Moulin Bardin qui enjambe le Canal de Briare, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1991
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Il est pris acte de l'abandon, au profit de la Commune, des parcelles cadastrées AY n°283 et 287 d'une superficie totale de 66 m², sises rue Raymond Lecerf, en vue de leur classement dans le domaine public de la voirie routière
(Adopté à l'Unanimité)

4°) Pour la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement, la longueur totale de la voirie classée dans le domaine public communal est arrêtée à 77,439 km au 31/12/2021
(Adopté à l'Unanimité)

V COMMERCES DE DETAIL : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2022

Un avis favorable est donné pour les dérogations au repos dominical des commerces de détail d'Amilly pour l'année 2022 et par branches d'activités
(Adopté à l'Unanimité)

VI CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

La Convention Territoriale Globale est un nouveau cadre contractuel, proposé par la Caisse d'Allocations Familiales, qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles dans différents champs d'intervention : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, logement...

Le Conseil Municipal décide de s'engager dans une réflexion partagée avec la CAF afin d'aboutir à un projet social de territoire qui fera l'objet de la conclusion d'une Convention Territoriale Globale en 2022.

(Adopté à l'Unanimité)

VII PETITE ENFANCE

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) est un espace convivial de jeu et un lieu de parole qui accueille librement de jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent, la participation étant basée sur l'anonymat et la confidentialité.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent, dénommé « L'Ilot Famille », à la Maison de la Petite Enfance d'Amilly à compter du 04 janvier 2022, ainsi que la conclusion d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales qui subventionnera le fonctionnement de cette structure.

(Adopté à l'Unanimité)

VIII CULTURE / RELATIONS EUROPEENNES

1°) Dans le cadre de la programmation prévisionnelle 2021/2022 – 6^{ème} et 7^{ème} saisons - du Centre d'Art contemporain des Tanneries, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec les différents partenaires et artistes, les contrats de résidence, les conventions de prêts et de dépôts d'œuvres, les contrats avec les intervenants des rencontres publiques et conversations, les conventions de partenariat et tous documents nécessaires à la réalisation de cette programmation artistique et culturelle.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de la convention de partenariat d'éducation artistique et culturelle conclue en 2020 avec le Lycée en Forêt, une action spécifique intitulée « Microprojet » sera proposée aux élèves de seconde suivant l'option de découverte des arts plastiques et reposera sur 18 heures d'intervention d'un médiateur plasticien du Centre d'art contemporain des Tanneries (le Lycée participera aux frais relatifs à cette action à hauteur de 268,82 €).

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Une nouvelle convention de partenariat éducatif sera conclue avec le Collège Paul Eluard de Châlette-sur-Loing pour l'accueil au cours de l'année scolaire 2021/2022, sur le site du Centre d'Art contemporain des Tanneries, des jeunes de la classe relais (24 séances de 2 heures d'enseignement artistique sont programmées). Le Collège prendra en charge les frais de rémunération de l'enseignant de l'école d'art et de fournitures à hauteur de 1.693,84 € pour 24 séances.

(Adopté à l'Unanimité)

4°) Dans le cadre du « Projet Artistique et Culturel de Territoire » 2022 de la Région, est approuvée la conclusion d'une convention-cadre avec le Théâtre du Masque d'Or fixant les conditions du partenariat avec la Ville relatif à la pièce « Macbeth » de Shakespeare dont les représentations auront lieu en juin et juillet 2022. Une subvention communale sera versée au Théâtre à hauteur de 30% maximum de l'aide effective attribuée par la Région à la Ville.

(Adopté à l'Unanimité)

5°) Est approuvée la conclusion d'une convention de partenariat avec l'Agglomération Montargoise pour l'organisation du concert de l'Ensemble Canticum Novum prévu le 27 Février 2022 à l'Espace Jean Vilar

(Adopté à l'Unanimité)

IX SPORTS

Le Conseil Municipal approuve la conclusion de nouvelles conventions, avec le Département et les collèges R. Schuman d'Amilly et Lucie Aubrac de Villemandeur, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, relatives aux conditions d'utilisation des installations sportives par ces collèges pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Le montant 2021 des participations du Département aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à disposition sont les suivants : 8,61 €/heure pour les installations couvertes ; 4,29 €/h pour les terrains extérieurs, 64,90 €/h pour les piscines et 12,15 €/h pour les bassins d'apprentissage fixes (ces participations seront actualisées chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction)
(Adopté à l'Unanimité)

X RESSOURCES HUMAINES

1°) Par application de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, un débat sans vote s'est déroulé sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

2°) Dans le cadre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire « prévoyance » au titre d'un contrat labellisé, est approuvé le versement aux agents d'une participation de la Ville, fixée à 5 € par mois, à compter du 1^{er} janvier 2022
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Les montants de rémunération des agents recenseurs sont révisés et fixés comme suit pour 2022 :

- imprimés collectés sur papier : 1,70 € pour les bulletins individuels et 1,00 € pour les feuilles de logement, les logements vacants, les fiches de logement non enquêté et les dossiers d'adresse collective,
- réponses par Internet : 2,00 € pour les bulletins individuels ; 1,30 € pour les feuilles de logement et les dossiers d'adresse collective ; 1,00 € pour les logements vacants et les fiches de logement non enquêté,
- 40,00 € pour les séances de formation (la demi-journée) ; 25,00 € pour les carnets de tournées ; 150,00 € pour les tournées de reconnaissance et 90,00 € de forfait de déplacement.

(Adopté à l'Unanimité)

XI COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 21/10, 02/11 et 17/11/2021 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Restauration de l'église de Saint-Firmin Lot n°08 : Plomberie - Chauffage	LECLERC DESIRE (45700 Conflans sur Loing)	+ 2.468,00	32.468,00
Réhabilitation de la Maison Mory Lot n°01 : Démolition – Maçonnerie – Aménagements extérieurs	REVIL (45700 Pannes)	+ 59.711,74	517.711,74
Lot n°04 : Menuiseries extérieures bois et intérieures	RIGUET (45110 Châteauneuf sur Loire)	- 87.221,00	167.770,00
Lot n°05 : Doublages – Cloisons - Plafonds	ISOLUX (45380 Chaingy)	+ 1.494,08	42.403,92

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décision du 01/10/2021 : Conclusion du marché de services suivant :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Conception et suivi de la réalisation d'une tribune et d'un escalier pour l'église de Saint-Firmin des Vignes	DUBUISSON Sylvain (92400 Courbevoie)	10.000,00

Décisions des 07/10, 28/10 et 09/11/2021 : Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant
Travaux d'entretien et de réfection de voirie et réseaux divers	VAUVELLE (45290 Varennes Changy)	Intégration de nouvelles références au Bordereau des prix unitaires sans incidence sur les seuils du marché (pas de seuil minimum et seuil maximum de 4.000.000 € HT pour 24 mois)

<p>Acquisition, livraison et installation de mobiliers</p> <p>Lot n°01 : Mobiliers administratifs</p> <p>Lot n°02 : Mobiliers scolaires</p> <p>Lot n°05 : Mobiliers de restauration scolaire</p>	<p>CANAL AGENCEMENT SELECTION (41260 La Chaussée Saint Victor)</p> <p>Lafa COLLECTIVITES (15000 Aurillac)</p> <p>Lafa COLLECTIVITES (15000 Aurillac)</p>	<p>Avenants aux accords cadre à bons de commande sans seuil minimum ni maximum conclus les 07 et 28/10/2021 par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS ayant pour objet :</p> <p>Prolongation de l'augmentation de 5 % des prix du bordereau des prix unitaires du 1^{er}/11/2021 au 31/01/2022 et allongement des délais contractuels de livraison de 6 à 12 semaines</p> <p>Prolongation de l'augmentation temporaire des prix du bordereau des prix unitaires du 1^{er}/11/2021 au 31/01/2022 et fixation du taux d'augmentation à 6% (au lieu de 5%)</p> <p>Prolongation de l'augmentation temporaire des prix du bordereau des prix unitaires du 1^{er}/11/2021 au 31/01/2022 et fixation du taux d'augmentation à 6% (au lieu de 5%)</p>
---	--	---

Décisions pour l'organisation du week-end « Marché de Noël » avec la soirée du samedi 11 décembre et le marché du dimanche 12 décembre 2021

Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :

18/10/2021 – « Evènements vapeur vive 45 » pour la location d'un petit train pour enfants les 11 et 12 décembre (500 € non soumis à TVA)

04/10/2021 – Carrousel des P'tits anges pour la location de deux manèges « Carrousel des P'tits Anges » et « Christmas Carroussel » les 11 et 12 décembre (4.180 € TTC)

05/10/2021 – La société « Virtual Room » pour l'animation « Dans la maison du Père Noël » le 12 décembre (1.830 € TTC)

08/10/2021- Le producteur « L'Armada Production » pour l'animation « Slash in the air » les 11 et 12 décembre (1.651,08 € TTC)

15/10/2021 – L'association « Chimère et Mélusine » pour la prestation de 3 séances contées le 12 décembre (170 € TTC)

13/10/2021- Le producteur « Iguane bleu » pour les animations déambulatoires du théâtre Iguane les 11 et 12 décembre (5.000 € non soumis à TVA)

20/10/2021 – « ACB Jeux » pour location d'une quinzaine de jeux en bois (380 € TTC)

27/10/2021 – La société « Poly Event » pour la location d'un canon à neige et d'un sky dancer les 11 et 12 décembre (1.046 € TTC)

29/10/2021- L'EURL « La Ferme de Tiligolo » pour la représentation de « La Ferme de Tiligolo et ses mini spectacles » les 11 et 12 décembre (3.158,67 € TTC)

16/11/2021 – L'association « Maquette Club de Nemours et sa région » pour le défraiement lié à l'exposition et aux spectacles de magie des 11 et 12 décembre (800 € TTC)

16/11/2021 – Jacques Grévin pour la sonorisation du marché de Noël les 11 et 12 décembre (1.752 € HT)

Décision pour une animation à la médiathèque d'Amilly

Conclusion d'un contrat avec le prestataire suivant :

12/10/2021 – La SARL « Face Cachée » pour le spectacle « P'tit bonhomme et Cie » de Pierre Delye le 11 décembre dans l'auditorium de la médiathèque (793,69 € TTC)

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 09/11/2021 : Projet Artistique et Culturel de Territoire « P.A.C.T. » - Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire pour 2022 (montant attendu : 34.000 €)

Décision du 30/11/2021 : Appel à projets « Socle numérique dans les écoles élémentaires » - Demande de subventions auprès de l'Education Nationale à hauteur de :

- 27.468 € pour l'acquisition de matériel (8 vidéoprojecteurs interactifs et 16 ordinateurs pour le Clos-Vinot et Viroy)
- 137 € pour l'acquisition de logiciels

**Affiché le 20 Décembre 2021
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY